

BAREME DES HONORAIRES

Transactions immobilières

↓ De O € à 50 000 € 5 200€ TTC*

↓ De 50 001 € à 300 000 € 7.28 % TT*C**

↓ De 300 001 à 500 000 € 7.28 % TT*C**

♣ De 500 001 à 800 000 € 6.24 % TTC*

♣ A partir de 801 000 €

5.20 % TTC*

Transactions commerciales

♣ Droit au bail, pas de porte, fonds de commerce 10.40 % TTC*

(*) A Saint Martin il n'y a pas de TVA mais une TGCA Taxe globale sur le chiffre d'affaires de 4%